

ENVIE DE PARTIR ?



pour les étudiants

VOYAGES

STAGES

ETUDES

VOLONTARIAT

JOBS

PROJETS

Yvelines Information Jeunesse

2 place Charost
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 39 50 11 13
europedirect78@yij78.org
www.yij78.org



Centre Information Jeunesse du Val d'Oise

1 place des Arts
Parvis de la Préfecture
95000 CERGY
Tél. : 01 34 41 67 66
cied@cij95.asso.fr
<http://cij.valdoise.fr>



Maison de l'Europe des Yvelines

Espace Paul et André Véra
2 rue Henri IV
78100 ST-GERMAIN-EN-LAYE
Tél. : 01 39 73 63 52
contact@maison europe78.eu
www.maison europe78.eu



Introduction

De nombreuses études indiquent qu'une période passée à l'étranger enrichit non seulement la vie des étudiants sur le plan académique et professionnel, mais aussi au niveau de l'apprentissage des langues, de l'acquisition de compétences interculturelles, de l'autonomisation et de la conscience de soi. L'expérience des étudiants leur permet de mieux comprendre ce que signifie être un citoyen européen. De plus, de nombreux employeurs accordent beaucoup d'importance à ces séjours à l'étranger, ce qui augmente l'employabilité des étudiants et leurs perspectives d'emploi.

Dans la présente brochure, vous trouverez de plus amples informations pour faciliter votre départ dans un autre pays européen dans le cadre de vos études, d'un stage ou d'un volontariat. En dehors de ces dispositifs bien encadrés, il y a aussi la possibilité de partir à l'étranger pour un job d'été, pour apprendre une autre langue ou simplement pour voyager et découvrir un autre pays et une autre culture. De plus, il est possible de monter votre propre projet européen grâce au soutien financier de l'Union européenne. Cette brochure vous informe également sur les bourses disponibles et elle vous donne des pistes pour vous renseigner plus en détail sur des programmes et dispositifs existants pour partir dans un autre pays européen.

Sommaire

Les Centres d'information Europe Direct (CIED).....	4
Etudier en Europe	5
Faire un stage en Europe	7
Trouver un job d'été en Europe	9
Apprendre une langue	11
Voyager en Europe	13
Partir en tant que volontaire.....	15
Monter un projet en Europe	17

Réseau d'information généraliste sur l'Europe, grand public, labellisé par la Commission européenne, "Europe Direct" est l'intermédiaire entre l'Union européenne et ses citoyens au niveau local.

Nos missions :

- permettre aux citoyens d'obtenir des informations claires, des conseils et des réponses à leurs questions en ce qui concerne l'Europe, sa construction, son fonctionnement, ses politiques, ses possibilités de financement et son actualité ;
- encourager activement le débat local et régional sur l'Union européenne et ses politiques ;
- permettre aux institutions européennes d'améliorer la diffusion d'informations adaptées aux besoins locaux et régionaux ;
- offrir au public la possibilité de fournir un retour d'information aux institutions européennes sous forme de questions, d'avis et de suggestions.

Les centres peuvent par ailleurs être des correspondants des réseaux d'information Eurodesk (réseau d'information sur la mobilité des jeunes en Europe) et de l'OFAJ (Office franco-allemand pour la jeunesse), ou encore des structures d'envoi du Service Volontaire Européen (SVE) ; ce qui en fait des lieux ressources proposant un panorama complet des dispositifs facilitant la mobilité internationale des jeunes et ce quel que soit le projet envisagé : poursuite d'études, recherche d'emploi ou de stage, organisation d'échanges et de rencontres, période de volontariat...

Pour mener à bien leur mission d'information, les CIED accueillent le public et répondent aux questions par téléphone et par email. Ils peuvent aussi organiser des rencontres sur l'Union européenne et des actions d'information au niveau local. Sur place, vous disposez de nombreux documents (brochures, dépliants, affiches, etc.) et vous pouvez accéder aux différents sites d'information sur l'Europe grâce à un ordinateur réservé à cet usage. Vous retrouvez aussi toute l'actualité européenne sur les sites Internet des différentes structures.

Yvelines Information Jeunesse

2 place Charost
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 39 50 11 13
europedirect78@yij78.org
www.yij78.org



Centre Information Jeunesse du Val d'Oise

1 place des Arts
Parvis de la Préfecture
95000 CERGY
Tél. : 01 34 41 67 66
cied@cij95.asso.fr
<http://cij.valdoise.fr>



Maison de l'Europe des Yvelines

Espace Paul et André Vera
2 rue Henri IV
78100 ST-GERMAIN-EN-LAYE
Tél. : 01 39 73 63 52
contact@maison europe78.eu
www.maison europe78.eu



Etudier en Europe

Quand ?

Commencez vos démarches un an à l'avance.
Attention aux dates d'inscription !

Pourquoi ?

- Étudier autrement
- Enrichir votre CV
- Découvrir une autre culture
- Pratiquer la langue dans son contexte

Combien ça coûte ?

Bourses : bourses européennes, nationales, régionales, locales, CROUS et fondations.

Prévoyez un budget : Installation, coût de la vie, frais de scolarité, couverture sociale, logement, transports, téléphone...
Anticipez votre retour (validation des acquis et suite du projet personnel).

Attention : Les cours sont donnés dans la langue du pays, parfois en anglais.
Tests de langue obligatoires !

Comment partir ?

En individuel (démarches plus longues)

À savoir :

- ✓ Peu de possibilités avant le bac
- ✓ Faites reconnaître vos diplômes (www.enic-naric.net)
- ✓ Trouvez un établissement et inscrivez-vous
- ✓ Prévoyez un budget pour les frais d'inscription

Pour vous inscrire, vous devez :

- ✓ Contacter directement le service des admissions de l'établissement choisi.
- ✓ Passer par un organisme centralisateur dans le cas du Royaume-Uni (UCAS : www.ucas.ac.uk) et de l'Irlande (CAO : www.cao.ie).



Plus d'informations...

Euroguidance, Informations sur les études en Europe : www.euroguidance-france.org

Eurydice, Informations sur les systèmes éducatifs en Europe :

http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/index_fr.php

Commission européenne, Etudier dans une université en Europe :

http://europa.eu/eu-life/education-training/index_fr.htm

Portail sur les universités dans le monde : www.braintrack.com

Pour plus d'informations, consultez la fiche Actuel CIDJ n°8.52 :
« Etudier en Europe ».

Actuel
cidj

Source : Mémo Eurodesk
eurodesk



Plusieurs programmes d'échanges d'étudiants existent et font partie du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie (EFTLV) de la Commission européenne. Ils vous permettent de partir étudier entre 3 mois et un an dans une université européenne, après avoir étudié durant une année en France, et d'effectuer un stage dans un autre Etat de l'UE. Ces différents programmes sont gérés au niveau national par l'Agence Europe-Education-Formation France.

Pour qui ?

Pour les étudiants qui sont inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur titulaires d'une charte Erasmus. Les universités ne sont pas les seules concernées, les instituts, les écoles, les conservatoires et les lycées (pour les BTS) ont accès à la charte Erasmus. Pour savoir si votre établissement a une charte Erasmus et connaître les établissements partenaires, adressez-vous au service des relations internationales.

Vous pouvez participer au programme Erasmus à partir de votre deuxième année d'études jusqu'au doctorat inclus. En théorie il est donc possible de partir dès la deuxième année de Licence. Toutefois en pratique de nombreux départs se font en troisième année de Licence ou au niveau Master.

Il n'y a pas de restriction d'âge concernant la mobilité étudiante Erasmus. Pour preuve, en 2008/2009, le plus jeune participant avait 17 ans et le plus vieux 70 ans ! L'âge moyen des participants lors de cette même année était de 23,5 ans.

Dans quels pays ?

Vous pouvez partir faire vos études dans la cadre du programme Erasmus dans les 27 Etats membres de l'Union européenne, dans les Etats de l'Espace économique européen (Norvège, Islande, Liechtenstein), ainsi qu'en Croatie et en Turquie.

Combien de temps ?

En théorie de 3 à 12 mois; en pratique, un semestre ou une année universitaire complète.

Pourquoi ?

- ✓ Permettre aux étudiants de profiter des avantages que procure l'expérience des études dans d'autres pays européens au niveau éducatif, linguistique et culturel.
- ✓ Promouvoir la coopération entre les établissements et enrichir l'environnement éducatif des établissements d'accueil.
- ✓ Contribuer à la création d'un réservoir de jeunes qualifiés, à l'esprit ouvert et possédant une expérience internationale en tant que futurs professionnels.
- ✓ Après votre départ, votre établissement universitaire d'origine devra prendre en compte les crédits ECTS que vous avez obtenu. Votre expérience à l'étranger est intégrée dans votre cursus universitaire et prise en compte pour l'obtention de votre diplôme.



Plus d'informations...

Agence Education Formation France, Erasmus : www.europe-education-formation.fr/erasmus.php
Génération Erasmus : www.generation-erasmus.fr/programmes/erasmus/erasmus-etude-et-stage/

Faire un stage en Europe

Pourquoi ?

- Acquérir une expérience professionnelle
- Enrichir votre CV
- Développer vos capacités d'adaptation
- Pratiquer une autre langue

Quand ?

Il faut s'y prendre plusieurs mois à l'avance, dès que vous connaissez vos dates de stage.

Où ?

Choisissez votre destination en fonction :

- ✓ de votre niveau de langue
- ✓ du domaine d'activité dans lequel vous souhaitez faire votre stage

A noter : Les exigences de l'employeur peuvent varier en fonction du poste.

La convention de stage

Attention : la pratique et la notion de stage ne sont pas identiques dans tous les pays européens.

De façon générale, il n'existe aucun statut légal du stagiaire en Europe. La notion de stage conventionné est une formule typiquement « franco-française » qui n'a aucune valeur juridique dans les autres pays.

Le stage obligatoire faisant partie intégrante de votre programme d'enseignement, la convention est signée par l'entreprise, votre établissement de formation et vous. Elle fixe les engagements de chacun.

Documents utiles :

- « Nous prendrons contact avec vous », EURES
- Fiche Actuel CIDJ : 8.22 « Partir en stage à l'étranger »

La recherche de stage

Le CV et la lettre de motivation doivent être rédigés dans la langue du pays.

Faites le point sur vos connaissances, vos compétences et vos expériences.

Il faut adapter son CV et sa lettre de motivation aux usages du pays et à l'entreprise.

Sites Internet utiles

- Eurodesk : www.eurodesk.eu
- Portail européen de la jeunesse : <http://europa.eu/youth>
- Euroguidance : <http://www.euroguidance-france.org>



langues.

Le **CV Europass** est un modèle de CV européen. Sa structure rend compte de l'ensemble des connaissances et compétences acquises au cours de formations, d'expériences professionnelles ou d'activités personnelles par exemple dans le cadre d'un engagement associatif. Il permet de postuler partout en Europe puisqu'il est disponible en 26

Candidature spontanée, quelques pistes de recherches

- Annuaire d'entreprises : www.kompass.com (payant) consultation gratuite au Pôle Emploi International à Paris
- L'Etudiant : <http://www.letudiant.fr/fiches/les-entreprises-qui-recrutent.html>
- Les pages jaunes : www.europages.fr (en Europe) ou www.wayp.com (monde)
- Les entreprises françaises à l'étranger : www.dgtpe.fr/se



Source : Mémo Eurodesk

Répondre à une annonce

✓ Internet

- Portail européen de la Jeunesse : <http://europa.eu/youth>
- Offres du magazine L'Étudiant : www.letudiant.fr
- Offres du magazine Studyrama : www.jeunedip.com
- Site d'offres créé par le ministère des Affaires européennes : www.kapstages.com
- Offres et annuaires d'entreprises : www.jobstage.com
- Mise en relations entre grandes entreprises et candidats : www.placeojeunes.com
- Offres de stages, annuaires d'entreprises : www.etudis.com
- Association Club Teli : www.teli.asso.fr

✓ La presse étrangère



Les stages clé en main

Un organisme de placement (en général il s'agit d'organismes de séjours linguistiques) trouve le stage à votre place en échange d'une rémunération. Attention : Vérifiez le sérieux des organismes et préférez un organisme agréé situé en France.

Préparer son départ

✓ Budget

Les stages de courte durée (moins de deux mois) sont rarement rémunérés, il faut donc prévoir un budget transport et installation dans le pays (hébergement et nourriture). Informez-vous sur les possibilités de bourses

✓ Les principales bourses pour la mobilité étudiante

- Erasmus stage : www.europe-education-formation.fr
- Leonardo da Vinci : www.europe-education-formation.fr
- Aide du Ministère de l'Éducation Nationale : www.cnous.fr
- Aide à la Mobilité internationale des étudiants (AMIE) du Conseil Régional d'Ile-de-France : www.ile-de-France.fr (Aides régionales)
- Office Franco-Allemand pour la Jeunesse : www.ofaj.fr

A noter : Certaines de ces aides sont attribuées sur critères sociaux. Pour en savoir plus, adressez-vous au service des relations internationales de votre établissement.

✓ Papiers d'identité

Vous partez moins de 3 mois : Les citoyens de l'UE peuvent circuler, séjourner et travailler librement dans un autre pays de celle-ci avec simplement une carte d'identité ou un passeport en cours de validité. Pour en savoir plus : <http://europa.eu/youreurope/>

✓ Assurance et protection sociale

Stage non rémunéré

Dans le cadre d'un **stage de moins de 6 mois** figurant au programme d'une formation, avec convention de stage : vous bénéficiez de la protection sociale attestée par la carte européenne d'assurance maladie. La protection accident du travail est accordée par la caisse d'affiliation française. Demandez votre carte européenne d'assurance maladie sur : www.ameli.fr

Stage rémunéré

- Dans le cadre d'un **stage auprès d'une entreprise étrangère** : vous devez être affilié et cotiser au régime de la sécurité sociale du pays où vous effectuez votre stage. Votre protection sociale dépend de la législation en vigueur dans ce pays.
- Dans le cadre d'un **stage auprès d'une entreprise française** : votre situation est assimilée à un détachement professionnel. Votre employeur français doit accomplir les formalités auprès de votre caisse d'assurance maladie.

A noter : Il est conseillé de souscrire une assurance rapatriement.

Trouver un job d'été en Europe

Pourquoi ?

- ✓ Avoir une expérience de travail à l'étranger
- ✓ Enrichir son CV
- ✓ Pratiquer une autre langue
- ✓ S'ouvrir à une autre culture
- ✓ Prendre confiance en soi

Où ?

Choisir le pays en fonction de ses compétences linguistiques.

Quand ?

Il est indispensable de s'y prendre à l'avance : au moins 3 mois, même s'il est toujours possible de partir « à l'aventure » : un certain nombre de formalités peuvent demander un délai.



Comment chercher ?

- ✓ Faire le point sur ses expériences et qualifications pour déterminer à quel job prétendre.
- ✓ S'informer sur le pays d'accueil, la situation locale du marché de l'emploi.
- ✓ Rechercher à distance : Journées jobs d'été du réseau Information Jeunesse ou sites Internet (Portail européen de la jeunesse, site Information Jeunesse sur les jobs d'été en Europe).
- ✓ Partir tenter sa chance sur place : plus aventureuse, cette méthode permet de mener une recherche qui correspond mieux à la réalité locale des offres (restaurants, hôtels, grande distribution).

Quelques conseils

- ✓ Les jobs d'été sont souvent des postes peu qualifiés, principalement dans les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie et de l'agriculture (cueillette).
- ✓ Les jobs d'été sont en général peu rémunérés.
- ✓ Dans les secteurs du tourisme et de l'animation, un bon niveau dans la langue du pays, voire d'autres langues, peut être exigé. Dans certains pays « gros recruteurs » comme l'Espagne ou l'Italie, l'anglais n'est pas suffisant pour communiquer oralement en interne avec les employeurs.
- ✓ Il est indispensable d'adapter votre CV aux habitudes du pays dans lequel vous postulez. Rédigez-le dans la langue du pays, ne traduisez pas vos diplômes, indiquez le diplôme correspondant dans le pays ou détaillez le contenu de votre formation. Faites relire votre CV par une personne qui maîtrise bien la langue.
- ✓ Les employeurs préfèrent recruter des personnes qui font toute la saison (3 mois).
- ✓ Il est nécessaire de prévoir un budget pour le logement. Attention, si vous allez à Londres, les prix des logements et des transports sont très élevés.
- ✓ Avoir une carte d'identité ou un passeport valide est obligatoire.
- ✓ Il est recommandé de partir avec une carte européenne d'assurance maladie (disponible auprès des centres de sécurité sociale) : www.ameli.fr



Source : Guide « Trouver un job d'été en Europe », Eurodesk

Sites d'offres d'emploi

- Portail européen de la jeunesse : <http://europa.eu/youth>
(Rubrique Je m'informe / Pays / Emploi / Jobs d'été)
- Portail européen sur la mobilité de l'emploi : <http://ec.europa.eu/eures>
- Club Teli : www.teli.asso.fr (adhesion 40 €)
- Site Jobs de Studyrama : <http://jobs-emplois.studyrama.com>
- www.anyworkanywhere.com
- www.summerjobs.com
- www.seasonworkers.com
- www.stepstone.com



Annuaire d'entreprises

- www.europages.fr
- www.kompass.fr
- www.cyber-emploi.net

Bon plan : Job en Allemagne dans la ville jumelée

Ce dispositif permet aux jeunes de 16 à 30 ans d'obtenir une bourse pour financer les frais liés à la mobilité.

Pour en savoir plus : <http://www.ofaj.org/jobs-dans-la-ville-jumelee>

OFAJ
DFJW

Jobs clefs en main

A partir de 18 ans. L'organisme de placement (organisme de séjour linguistique) se charge de trouver le job (rémunéré) ou le stage (rémunéré à partir de 2 mois) pour le jeune contre une rémunération.

Attention : Vérifiez le sérieux des organismes et préférez un organisme agréé situé en France.

Partir au pair

De 18 à 30 ans. Le jeune est nourri, logé, blanchi et perçoit une indemnité et en échange il garde les enfants de la famille et effectue quelques tâches domestiques.

Durée : 3 mois minimum l'été, 9 à 12 mois le reste de l'année.



Documents utiles :

- Guide « Trouver un job d'été en Europe », Eurodesk
- Guide « Trouver un job – Ile-de-France » (rubrique « Un job à l'étranger »), CIDJ

Fiches Actuel CIDJ :

- 8.212 - « Travailler en Europe »

Actuel
cidj

Apprendre une langue

Les langues représentent un aspect important de la culture européenne puisqu'elles forgent à l'Union européenne son identité à caractère multiculturel.

On compte 23 langues officielles dans l'Union européenne. Avec l'entrée de la Croatie le 1^{er} juillet 2013, ce nombre sera porté à 24. Les langues de travail des institutions européennes sont le français, l'anglais et l'allemand, mais les documents officiels doivent tous être traduits dans l'ensemble des langues officielles de l'UE.

Afin de rappeler l'importance des langues en Europe, une journée européenne des langues a été mise en place. Elle a lieu chaque année le 26 septembre, journée durant laquelle des centaines d'activités à travers toute l'Europe célèbrent la diversité des langues et encouragent leur apprentissage.

Apprendre une langue comporte de nombreux avantages. En effet, en plus de permettre à une personne de s'imprégner d'une culture, cela améliore son employabilité.

En savoir plus...

Europa, Les langues dans l'UE : http://europa.eu/abc/european_countries/languages/index_fr.htm

Commission européenne, Langues : http://ec.europa.eu/languages/index_fr.htm

Commission européenne, Le quiz des langues : http://ec.europa.eu/languages/quiz/index_fr.htm

Commission européenne, Direction générale de la traduction :

http://ec.europa.eu/dgs/translation/translating/officiallanguages/index_fr.htm

Les séjours linguistiques

Combien de temps ? Minimum une semaine, mais en général, on estime qu'un séjour est plus efficace à partir de 2 semaines.

Dans quels pays ? Parmi les pays de langue anglaise, on trouve les « grands classiques » (Angleterre, Irlande, États-Unis), mais aussi des pays comme Malte, l'Australie, le Canada ou la Nouvelle Zélande, sachant que la Grande-Bretagne demeure la destination de loin la plus courue pour les séjours linguistiques.

D'autres pays ont également la cote : Russie, Espagne, Mexique, Brésil, Allemagne, Autriche ou Italie et, plus loin de nous, Chine et Japon.

C'est quoi ? Différentes formules adaptées au niveau de langue et aux objectifs de chacun (travailler, passer un examen, etc.), mais aussi à son budget (Cette liste n'est pas exhaustive) :

- **Ecoles de langues** (à partir de 16 ans) pour suivre des cours et éventuellement passer des examens de langue.
- **One to one** : séjour en immersion chez un professeur (cours particuliers)
- **Jobs clefs en main** (à partir de 18 ans) : voir rubrique jobs d'été
- **Partir au pair** (de 18 à 30 ans) : voir rubrique jobs d'été

De nombreux organismes proposent des séjours linguistiques. Pour s'assurer du sérieux de ces organismes, il faut vérifier qu'ils sont en règle avec la législation et qu'ils répondent à certaines normes (ex : norme AFNOR). Pour exercer leur activité, les organismes doivent être enregistrés au **Registre des opérateurs de voyages et de séjours immatriculés** : www.atout-france.fr.

Il existe également des organismes garants de la qualité des séjours, par exemple :

- **L'Office** (L'Office national de garantie des séjours et stages linguistiques) : www.loffice.org.
- **L'UNOSEL** (Union nationale des organisations de séjours éducatifs, linguistiques et des écoles de langues) : www.unosel.com

Pour plus d'informations, consultez la fiche Actuel CIDJ n°7.6 :
« Les séjours linguistiques à l'étranger ».

Pour qui ? Pour les jeunes de 18 à 30 ans.

Combien de temps ? 2 à 4 semaines.

Combien ça coûte ? L'OFAJ verse une bourse qui s'élève à 150 € pour un cours d'une durée de 2 semaines et 300 € pour 3 ou 4 semaines et qui comprend une subvention pour les frais de voyage.

C'est quoi ? Une bourse pour des cours intensifs d'allemand qui précèdent un séjour linguistique en Allemagne.

En savoir plus... OFAJ : www.ofaj.org/cours-de-langue-intensif

OFAJ
DFJW

Assistant de langue à l'étranger

Assistant Comenius

Pour qui ? Pour les étudiants bac+ 2 minimum qui se destinent à l'enseignement, quelle que soit leur discipline, ou les futurs enseignants.

Combien de temps ? Entre 13 et 45 semaines.

Combien ça coûte ? L'assistant reçoit une bourse et bénéficie d'une préparation linguistique.

Dans quel pays ? Les 27 Etats membres de l'Union européenne, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Turquie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine et la Croatie.

C'est quoi ? Un séjour en tant qu'assistant dans des établissements scolaires à l'étranger.

En savoir plus... Agence Europe Education Formation France, Partir comme assistant : www.europe-education-formation.fr/comenius-assistants.php



Éducation et culture
Éducation et formation tout au long de la vie
COMENIUS

Assistant français à l'étranger

Pour qui ? Pour les étudiants en langues, niveau bac+ 2 minimum.

Combien de temps ? Entre 7 et 11 mois.

Combien ça coûte ? La rémunération varie selon le pays d'accueil.

Dans quels pays ? 20 pays dans le monde participent à ce programme (pays de langues allemande, anglaise, chinoise, espagnole italienne, néerlandaise et portugaise).

C'est quoi ? Une dispense de cours de français (conversation) et de sensibilisation à la culture française dans un établissement étranger à raison de 12 à 14h par semaine.

En savoir plus... Centre international d'études pédagogiques : www.ciep.fr/assistantfr



Assistant Grundtvig

Pour qui ? Pour les étudiants diplômés ou ayant terminé au moins deux années d'études et souhaitant travailler dans le domaine de l'éducation des adultes.

Combien de temps ? Entre 3 et 10 mois.

C'est quoi ? Un séjour en tant qu'assistant chez un partenaire européen.

Combien ça coûte ? La rémunération varie selon le pays d'accueil.

Dans quels pays ? Les 27 Etats membres de l'Union européenne, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Turquie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine et la Croatie.

En savoir plus... Agence Europe Education Formation France, Partir comme assistant : www.europe-education-formation.fr/grundtvig-assistants.php



Éducation et culture
Éducation et formation tout au long de la vie
GRUNDTVIG

Voyager en Europe

Liberté de circulation

Citoyen de l'UE, vous pouvez voyager d'un pays de l'UE à l'autre dans l'espace Schengen sans devoir montrer votre passeport ou votre carte d'identité à la frontière. Il est vivement conseillé d'avoir quand même son passeport ou sa carte d'identité sur soi en cas de contrôle ou de soucis.

Une pièce d'identité est cependant obligatoire pour voyager depuis et vers la Bulgarie, Chypre, l'Irlande, la Roumanie et le Royaume-Uni. Ces pays font partie de l'UE, mais pas de l'espace Schengen.

Pensez également à vous munir de la Carte européenne d'assurance maladie (CEAM) lorsque vous voyagez en Europe : elle simplifie les procédures, accélère le remboursement des frais. Vous pouvez la demander gratuitement auprès de votre caisse d'Assurance Maladie (www.ameli.fr).

Aides au voyage

La carte ISIC (International Student Identity Card)

Pour qui ? Pour tous les étudiants.

Combien ça coûte ? 12 €.

Dans quels pays ? Dans le monde entier.

C'est quoi ? Cette carte permet aux étudiants d'obtenir des réductions sur les voyages, les sites culturels, les loisirs. Pour l'obtenir, il suffit de présenter sa carte d'étudiant et de fournir une photo d'identité.

En savoir plus...

Vous pouvez l'obtenir à l'espace voyages du centre Information Jeunesse du Val-d'Oise ou des Yvelines ou en ligne sur www.isic.fr.



La carte Euro<26 (European Youth Card)

Pour qui ? Pour les jeunes de moins de 30 ans (ou 26 ans selon les pays).

Combien ça coûte ? Entre 5 et 19 €.

Dans quels pays ? Dans 38 pays d'Europe.

C'est quoi ? Cette carte permet aux jeunes d'obtenir des tarifs préférentiels sur les transports, l'hébergement, la restauration ou les sorties culturelles. Elle n'est pas disponible en France mais elle peut s'acheter sur Internet.

En savoir plus... www.eyca.org/



L'ITYC (International Youth Travel Card)

Pour qui ? Pour les jeunes de moins de 26 ans.

Combien ça coûte ? 12 €.

Dans quels pays ? Dans le monde entier.

C'est quoi ? Cette carte offre des réductions sur les voyages, les transports, l'hébergement et la culture. Elle se commande en ligne.

En savoir plus... www.isic.fr

Voyager en Europe : Plus d'informations...
<http://europa.eu/travel/>
<http://europa.eu/youreurope/>

Bourses d'aventure

Les bourses Zellidja

Pour qui ? Pour les jeunes de 16 à 20 ans.

Quel montant ? Entre 900 et 1 100 €.

Dans quels pays ? Dans le monde entier.

C'est quoi ? Ces bourses sont attribuées aux jeunes ayant un projet à réaliser de façon autonome. Ce voyage doit durer un mois minimum, se faire en solitaire et être le fruit d'un projet porté par le jeune dans l'esprit Zellidja.

En savoir plus... www.zellidja.com



Les Bourses Labalette Aventure

Pour qui ? Pour les jeunes à partir de 18 ans.

Quel montant ? Pour 2013, le montant total accordé est de 15 000 € pour 5 à 7 projets sélectionnés.

Dans quels pays ? Dans le monde entier.

C'est quoi ? Ces bourses soutiennent des projets de voyages originaux comme des expéditions à pied, à cheval, à vélo, en kayak, etc. le voyage peut se faire individuellement ou en équipe. Les candidats aux Bourses Labalette Aventure doivent être membres de la Guilde Européenne du Raid.

En savoir plus... <http://aventure.la-guilde.org>



Les projets individuels de l'OFAJ

OFAJ
DFJW

Pour qui ? Pour tous les jeunes entre 16 et 30 ans possédant des connaissances linguistiques suffisantes en allemand.

Quel montant ? 150 € pour 2 semaines, 300 € pour 3 à 4 semaines. L'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) accorde également une subvention pour les frais de voyage.

C'est quoi ? Un projet concret individuel ou par groupe de 4 personnes maximum en Allemagne de 2 à 4 semaines sur la thématique de leur choix : culture, sport, histoire/politique, économie et vie professionnelle, jeunesse, langues, sciences et techniques, etc.

En savoir plus... www.ofaj.org/projet-individuel

Les Bourses Aventure Jeunes du Conseil Général des Yvelines

Pour qui ? Les jeunes de 18 à 25 ans domiciliés dans les Yvelines (pour un groupe, les jeunes yvelinois doivent être majoritaires).

Quel montant ? 100 € à 6100 € selon la nature des projets. Prévoir un cofinancement de 50% du budget global.

Pour quoi ?

- ✓ Un projet individuel ou collectif de l'initiative directe du/des candidats.
- ✓ Des projets sportifs, culturels, scientifiques ou documentaires, de prolongement concert et d'utilité sociale.

En savoir plus... www.yvelines.fr



Yvelines
Conseil général

A noter : Le Club Teli propose également une « bourse des voyageurs » pour ses adhérents d'un montant annuel global de 3500 € pour 4 projets.

Pour en savoir plus : <http://www.teli.asso.fr/bourses-voyageurs.php>



Partir en tant que volontaire

Le Service Volontaire Européen (SVE)



DG Éducation et culture

Programme «Jeunesse en action»

Pour qui ? Pour tous les jeunes de 18 à 30 ans, quel que soit leur niveau de diplôme et de formation.

Combien de temps ? De 2 semaines à 12 mois.

Combien ça coûte ? Rien ! C'est gratuit pour les volontaires. L'hébergement, la nourriture, le trajet, l'argent de poche, les cours de langue et l'assurance sont pris en charge.

Dans quels pays ? Les 27 Etats membres de l'Union européenne, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, la Turquie, la Croatie, l'Europe du Sud-est, l'Europe orientale et le Caucase, les pays partenaires méditerranéens...

C'est quoi ? Une activité de volontariat dans une organisation à but non lucratif d'un autre pays. Les thèmes du projet à mener sont variés : art, culture, social, environnement, médias et information des jeunes, lutte contre les exclusions, racisme, santé, sport, etc.

Pour participer, le jeune doit contacter un organisme d'envoi près de chez lui environ six mois avant la date de départ souhaitée. L'organisme accompagnera le jeune dans son parcours de futur volontaire et l'aidera notamment à bâtir son projet et trouver un organisme d'accueil pour sa période de volontariat.

Liste des organismes d'envoi :

www.jeunesseenaction.fr/index.php?page=alias-2

En savoir plus...

Agence française du programme européen Jeunesse en Action, SVE :

www.jeunesseenaction.fr/index.php/p13-30ans/service-volontaire-europeen

Base de données des projets SVE : www.evdatabase.eu



Le volontariat franco-allemand

Pour qui ? Toute personne entre 18 et 25 ans, quelles que soient les connaissances de la langue allemande, sans conditions de diplômes résidant depuis au moins une année en Allemagne ou en France.

Combien de temps ? 12 mois.

Combien ça coûte ? Rien ! Le volontaire reçoit chaque mois une indemnité pour ses dépenses quotidiennes. L'hébergement, la nourriture, les frais de transport sur place et l'argent de poche sont pris en charge.

Le jeune peut bénéficier d'une bourse avec l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) pour suivre des cours intensifs d'allemand pendant 4 à 6 semaines avant le départ en volontariat.

C'est quoi ? Un projet en Allemagne dans cinq domaines : culture, écologie, jeunesse, social, sport.

Le jeune doit faire une demande auprès de l'association française de son choix (liste des associations participant au programme : <http://www.volontariat.ofaj.org/Trouver-une-association-d-envoi.html>). Celle-ci assurera son accompagnement et le mettra en contact avec l'association partenaire allemande.

En savoir plus...

OFAJ, Volontariat franco-allemand : www.volontariat.ofaj.org

OFAJ
DFJW

Les chantiers de jeunes bénévoles

Pour qui ? En France, pour tous les jeunes de 14 à 30 ans. Pour partir à l'étranger, il est souvent demandé d'avoir au moins 18 ans.

Combien de temps ? Entre 2 et 3 semaines.

Combien ça coûte ? L'hébergement et la nourriture sont fournis, mais il faut payer une participation financière et les frais de transport.

C'est quoi ? Une mission de bénévolat dans différents domaines : environnement, restauration ou construction de bâtiments.

En savoir plus...

Rempart, chantiers de bénévoles dans le patrimoine : www.rempart.com

Cotravaux : www.cotravaux.org



Le Service Civique

Pour qui ? Toute personne entre 16 et 25 ans.

Combien de temps ? Entre 6 et 12 mois.

Combien ça coûte ? Rien ! Le volontaire reçoit une indemnité de 467,34 € par mois et une prestation de 106,31 €.

C'est quoi ? Une mission en faveur de la collectivité auprès d'un organisme agréé, d'une association à but non lucratif ou d'une personne morale de droit public en France ou à l'étranger.

En savoir plus...

Agence du Service Civique : www.service-civique.gouv.fr



Le Volontariat de Solidarité Internationale

Pour qui ? Toute personne majeure ayant une qualification spécifique.

Combien de temps ? 2 ans maximum.

Combien ça coûte ? Rien ! Les frais de couverture sociale, d'assurance, de logement, de nourriture et une partie du transport sont pris en charge.

C'est quoi ? Un engagement avec une ONG. Des missions d'urgence humanitaire ou de développement.

En savoir plus...

CLONG-Volontariat : www.clong-volontariat.org

Coordination SUD (offre de volontariat dans les ONG) : www.coordinationsud.org

Documents utiles :

- Fiche Actuel CIDJ : 5.61 « Volontariat et bénévolat »
- Fiche Actuel CIDJ : 5.611 « Les chantiers de jeunes bénévoles »
- Fiche Actuel CIDJ : 8.26 « Le volontariat international »

Le Volontariat International en Entreprise ou en Administration (VIE-VIA)

Pour qui ? Toute personne entre 18 et 28 ans.

Combien de temps ? De 6 à 24 mois renouvelables.

Combien ça coûte ? Rien ! Le volontaire perçoit une indemnité mensuelle (de 1000 à 3000 € selon le pays).

C'est quoi ? VIE : Une mission dans une entreprise française à l'étranger.

VIA : Une mission dans une administration française à l'étranger.

En savoir plus...

Civiweb (offre de missions) : www.civiweb.com



Source : Exposition Eurodesk « Partir comme volontaire en Europe et à l'international »

Monter un projet en Europe

Le programme européen Jeunesse en Action

Les échanges de jeunes



DG Éducation et culture

Pour qui ? Pour tous les jeunes de 13 à 25 ans.

Combien de temps ? 6 à 21 jours, jours de voyage exclus.

Programme «Jeunesse en action»

Combien ça coûte ? Le programme prend en charge 70 % des frais de transport, 100 % d'une visite de planification préalable, un forfait pour les dépenses liées à l'échange (hébergement, restauration, préparation des activités...).

Dans quels pays ? Les 27 Etats membres de l'Union européenne, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, la Turquie, la Croatie, l'Europe du Sud-est, l'Europe orientale et le Caucase, les pays partenaires méditerranéens.

C'est quoi ? Une rencontre de 16 à 60 jeunes d'au moins deux pays ayant des centres d'intérêt communs et souhaitant réaliser une activité sur le thème de leur choix : lutte contre les exclusions, culture, environnement, sport, citoyenneté, etc.

En savoir plus...

Agence française du programme européen Jeunesse en Action, Les échanges de jeunes : www.jeunesseenaction.fr/index.php/p13-30ans/echange-de-jeunes

Les initiatives de jeunes



Pour qui ? Pour tous les jeunes de 15 à 30 ans.

Combien de temps ? 3 à 18 mois (phases de préparation, réalisation, évaluation et valorisation du projet comprises).

Dans quels pays ? Les 27 Etats membres de l'Union européenne, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, la Turquie, la Croatie.

✓ Les initiatives de jeunes transnationales

Combien ça coûte ? Le programme verse une subvention de 9000 € maximum. Les frais de déplacements internationaux peuvent être pris en charge à hauteur de 70 % et une visite de planification préalable à 100 %.

C'est quoi ? Au moins deux groupes d'au moins quatre jeunes issus de différents pays « Programme » sont amenés à réaliser ensemble un projet (événement, film, site internet, brochure, exposition, etc.) lié à l'Europe ou à ses valeurs.

✓ Les initiatives de jeunes nationales

Combien ça coûte ? Le programme verse une subvention de 6200 € maximum.

C'est quoi ? Un groupe d'au moins quatre jeunes d'un pays « Programme » est amené à réaliser un projet (événement, film, site internet, brochure, exposition, etc.) lié à l'Europe ou à ses valeurs.

En savoir plus sur les initiatives de jeunes...

Agence française du programme européen Jeunesse en Action, Initiatives de jeunes : www.jeunesseenaction.fr/index.php/p13-30ans/initiatives-de-jeunes

Agence française du programme européen Jeunesse en Action, Initiatives de jeunes transnationales : www.jeunesseenaction.fr/uploads/fiche%202012/Fiche%20Action%2012%20transnat%202012.pdf

Agence française du programme européen Jeunesse en Action, Initiatives de jeunes nationales : www.jeunesseenaction.fr/uploads/fiche%202012/Fiche%20Action%2012%20nat%202012.pdf

Jeunesse pour la démocratie

Pour qui ? Pour tous les jeunes de 13 à 30 ans.

Combien de temps ? 3 à 18 mois (phases de préparation, réalisation, évaluation et valorisation du projet comprises).

Combien ça coûte ? Le programme couvre jusqu'à 75 % des frais réels pour la mise en œuvre du projet (hébergement, restauration, préparation des activités, etc.). Le montant maximal versé est de 50 000 €.

Dans quels pays ? Les 27 Etats membres de l'Union européenne, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, la Turquie, la Croatie.

C'est quoi ? Au moins 16 jeunes issus d'au moins deux pays travaillent sur une thématique commune : la citoyenneté européenne, la participation active, la diversité culturelle, l'avenir de l'Europe, etc. Des activités destinées à les encourager à prendre part au processus décisionnel, que ce soit au niveau local, régional, national ou européen sont organisées. Il peut s'agir de rencontres-débats, d'un micro trottoir, d'un forum, de jeux de rôle, etc.

En savoir plus...

Agence française du programme européen Jeunesse en Action, Jeunesse pour la démocratie : www.jeunesseenaction.fr/index.php/p13-30ans/jeunesse-pour-la-democratie-4
ou www.jeunesseenaction.fr/uploads/fiche%202012/Fiche%20Action%2013%202012.pdf



L'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ)

Les échanges de jeunes

Pour qui ? Pour tous les jeunes jusqu'à 30 ans.

Combien de temps ? 4 jours à 3 semaines.

Combien ça coûte ? Des subventions sont prévues par l'OFAJ.

C'est quoi ? Des rencontres entre jeunes Français et jeunes Allemands organisées par des fédérations jeunesse, associations, villes ou comités de jumelage en France et en Allemagne. Les participants séjournent dans des familles allemandes, en auberge de jeunesse, dans un centre de vacances ou en camping. Des activités destinées à faire découvrir la culture allemande aux Français sont organisées tout au long du séjour.

En savoir plus...

OFAJ, Echanges de jeunes : <http://www.ofaj.org/Echanges-de-jeunes>

OFAJ
DFJW

Les projets individuels

Voir dans la rubrique « Voyager en Europe », « Les bourses d'aventure » de ce livret (p. 14).



Nos partenaires



Yvelines
Conseil général



Avril 2013